

## RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (article L225-100 al. 7 du Code de commerce)

Délégation de compétence accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007 (privant d'effet la délégation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2005)

	Montant autorisé	Durée	Utilisation
Délégation de compétence avec maintien du droit préférentiel de souscription	50 000 000 €	26 mois (jusqu'au 26 juin 2009)	Conseil d'administration du 4 juin 2007 : augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 49 473,46 euros (pour arrondir le capital)  Conseil d'administration du 4 juin 2008 : augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 70 757,36 euros (pour arrondir le capital)
Délégation de compétences avec suppression du droit préférentiel de souscription	50 000 000 € (s'imputant sur le plafond prévu ci-dessus)	26 mois (jusqu'au 26 juin 2009)	Néant